

Association Musicale de Caluire et Cuire (AMC2)

Siège social : 1 rue Jean Moulin

69300 Caluire

N° RNA : W691058076

N° SIRET : 303 413 009 00026

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 JANVIER 2026**

Le 31 janvier 2026, à 11h00,

Les membres de l'association dénommée « Association Musicale de Caluire et Cuire (AMC2) » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Caluire et Cuire, sur convocation de son Président, effectuée par courrier électronique en date du 14 janvier 2026, à chaque membre de l'association, conformément aux dispositions de l'article 11 de ses Statuts.

L'ordre du jour prévoyait notamment :

1. Le renouvellement du Conseil d'Administration
2. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Il a été procédé au vote des délibérations suivantes :

Cinquième résolution

(Election de Madame Stéphanie Havet-Laurent comme Administratrice)

L'Assemblée Générale élit comme Administratrice Madame Stéphanie HAVET-LAURENT pour une durée de deux exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026-2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

(Election de Madame Yohanna SANDEAU comme Administratrice)

L'Assemblée Générale élit comme Administratrice Madame Yohanna SANDEAU pour une durée de deux exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026-2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

(Election de Madame Florence SALANOUVE comme Administratrice)

L'Assemblée Générale élit comme Administratrice Madame Florence SALANOUVE pour une durée de deux exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026-2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat de Monsieur Laurent BLAYA comme Administrateur)

L'Assemblée Générale élit comme Administrateur Monsieur Laurent BLAYA, dont le mandat est venu à expiration, pour une nouvelle durée de deux exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026-2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

(Renouvellement du mandat de Madame Marie-Thérèse THEVENOT comme Administratrice)

L'Assemblée Générale élit comme Administratrice Madame Marie-Thérèse THEVENOT, dont le mandat est venu à expiration, pour une nouvelle durée de deux exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026-2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Ainsi, la **composition du Conseil d'Administration de l'Association** jusqu'à la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2026 est la suivante :

Membres adhérents	Membres de droit désignés par le Conseil Municipal
Agnès Badel Thomas Bur Charles Chalet Hugo Couverture Laurent Blaya Marie-Thérèse Thevenot Stéphanie Havet-Laurent Yohanna Sandeau Florence Salanouve	Frédéric Joubert Damien Couturier Patricia Chandia

Il est précisé que la première réunion du Conseil d'Administration ainsi formé se tiendra à l'issue de la présente Assemblée Générale, le 31 janvier 2026, afin d'élire le nouveau Bureau de l'AMC2.

Dixième résolution

(Pouvoir pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Il a été établi le présent extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, certifié conforme par Charles CHALET, Vice-Président de l'AMC2.

Fait à Caluire et Cuire

Le 31 janvier 2026

Le Vice-Président*



Charles Chalet

*Signature précédée de la mention
« Pour extraits certifiés conformes »

" pour extraits certifiés
conformes "